

Compte rendu - Comité Directeur Lans en L'air

Date : 16 mars 2026

Lieu : Maison des associations - Lans en Vercors

Participants : Marie Kouklevsky, Sébastien Chevrier, Paul Costa, Simon Emonin, Thibaut Roussillat, Jean Pierre Borel, Bruno Guerard

Invités : Patrice, Jean-Jacques

1. Organisation des stages et sorties

- Sondage Stage : 12 personnes ont répondu
 - SIV avec une école locale d'Annecy (automne) : 5 personnes intéressées
 - Préparation mentale : 2 personnes intéressées
 - Autres thématiques : 10 réponses
 - Formation participation compétition : 1 personne
 - Stage thermique : 3 personnes
 - Stage cross : 1 personne
 - Stage initiation jeunes : 2 personnes
 - Découverte de sites : 1 personne

Le nombre de personnes pour le SIV n'est pas assez important pour organiser un stage club. Marie se rapproche du Duck pour regrouper éventuellement les 2 clubs. Les inscriptions via HelloAsso sont ouvertes pour le stage Cross avec Prévot du 13 et 14 juin 2026.

Patrice propose d'organiser un stage vol-rando avec Samy (5 ou 6 personnes).

- Rencontre Inter-club Vaucluse parapente propose de participer à leur challenge M&V le 20-21 juin 2026
- Rencontre Inter-club Sous le Vent du Pilat, dates à définir
- Sorties club pouvant bénéficier d'une participation. Le document proposé sera repris afin de tenir compte des remarques. Les points principaux discutés :
 - Faire une demande 1 mois avant la sortie pour en discuter en CD
 - Demande valable en dehors des sites gérés par le club
 - Un minimum de 3 personnes pour bénéficier de 10€ par jour et par personne
 - Information à passer dans le groupe RDV whatsapp
 - Faire un article sur le site du club.

2. Gestion des biplaces

L'activité biplace du club a fait l'objet de discussions lors de ce CD. Les points suivants ont été abordés :

- Mise à jour de la charte de gestion des biplaces :
 - prise en compte de l'évolution des responsabilités que le club souhaite couvrir,
 - clarification des conditions d'utilisation

Une proposition finale est proposée par Seb pour validation avant le 25 mars.

3. Événements réalisés

Une communication sera faite pour valoriser les événements et annoncer les prochains rendez-vous du club.

4. Événements à venir

- Journée de reprise club (nouveau format) : 21 mars
 - objectif : matinée théorique avec l'accompagnateur club, suivie d'un vol de groupe l'après-midi,
 - Matinée réservées aux pioupiou et après midi ouverte à tous les niveaux,
 - Une communication sera lancée auprès du groupe Pioupiou afin de définir les axes de travail souhaités. Une ouverture sur la construction de la SIGR sera proposée.
- Nuit des Icares : 11 avril
 - possibilité d'acheter les films projetés lors de la Coupe Icare et de les diffuser librement,
 - projection envisagée le 11 avril, en fin d'après-midi, à la salle Saint-Donat,
 - Trouver un vidéoprojecteur de qualité avec enceinte et ampli
- Soirée Rapaces du Vercors :
 - Date à confirmer en attente de salle (28/04 à Seyssins)
 - objectif : présentation de la faune du Vercors et explication de l'APPB,
 - Le club souhaite s'associer à cet événement en tant qu'acteur local directement concerné.
- Journée entretien des sites : 11 avril
 - Entretien et pose des panneaux de Corrençon

5. Informations des instances

- Assemblée Générale du CODEVOLI (mi-mars), les grands axes de travail pour 2026 malgré une baisse des dotations.
 - Les jeunes, 2 groupes sont subventionnés
 - Accessibilité Handi-parapente. Projet de création d'un centre national handisport à St Hilaire avec du matériel spécifique pour le vol de parapente
 - Entretien des sites
- Assemblée de la ligue le mercredi 18 mars
 - Election du nouveau président
 - Report des votes suite à un problème
- Assemblée Générale de la fédération le 28 mars
 - Le club n'aura pas de représentant
- APPB – Falaise Est :
 - Préparer un message à nos licenciés pour communiquer sur notre suivi actuel de l'APPB, en incluant des informations (fichiers OpenAir par exemple) et rappels essentiels. - CODEVOLI et envoi sur mailing LAURAVL

6. Gestion des sites

- **Atterrissages à Saint-Martin-en-Vercors :**

- discussion sur la nécessité de disposer de deux atterrissages,
- vérification des parcelles concernées, l'atterrissage étant composé de plusieurs parcelles.
- Parcelles actuellement concernées :
 - Rémy Jalifier : parcelles B215 et B217 – 100 € (bail de 10 ans depuis octobre 2016)
 - Michel Morel : parcelle B213 – 160 € (bail de 10 ans depuis octobre 2015)
- **Panneaux d'information – Méaudre et Corrençon :**
 - une première maquette a été réalisée par un groupe du CD,
 - retour globalement très positif, avec quelques pistes d'amélioration sur des détails,
 - reste à définir :
 - les lieux d'implantation pour garantir la durabilité,
 - les modalités d'installation (autorisations, moyens techniques),
 - objectif : installation lors de la journée « entretien des sites » 11 avril.
- **Balise de Côte 2000 :**
 - le constructeur pense que la balise est réparable, Thibaud doit le rappeler
 - usure avancée des vis constatée : un remplacement est à prévoir à moyen terme.
- **Manche à air :**
 - Une demande de 16 manches à air à été faite au CODEVOLI

7. Autres points

- Le montant de la subvention de la mairie est de 1000€. Le CD devra décider quels seront les projets bénéficiaires de cette subvention.
- Cagnotte de soutien pour Nicolas Mouquet de Wingshop. Suite à un accident Nicolas a les 2 pieds cassés et ne peut pas faire tourner l'atelier normalement. Le CD propose un don de 100€. Le message sera partagé aux adhérents du club.
- Afin d'encourager la participation aux CD ouverts, l'ordre du jour sera partagé via le calendrier ou WhatsApp.

8. A la prochaine en réunion : lundi 13 avril 19h

- En début de réunion 10 mn seront consacrées à la sécurité.
- **Aspects administratifs :**
 - l'association *Lans en l'Air* peut prétendre au statut d'association d'intérêt général.

Une association d'intérêt général permet de délivrer des reçus fiscaux.

Le rescrit spécial ou mécénat permet aux responsables d'une association d'interroger l'administration fiscale pour savoir si l'association peut bénéficier du statut d'intérêt général d'organismes recevant des dons, et ainsi obtenir des financements de la part de tiers.

Ainsi, si l'association est un organisme d'intérêt général, l'administration fiscale précisera à ses responsables si l'association est :

- Habilitée à recevoir des dons manuels non soumis aux droits d'enregistrement
- En mesure de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit, pour les donateurs, à une réduction d'impôt.